

## Concours d'entrée en première année

### Droit, Economie, Gestion

### Langue vivante : ESPAGNOL

SUJET:

#### La vida rota de Ángeles

A veces Luis le acaba las frases a su mujer, Ángeles. Ella lo intenta, pero le cuesta hacerse entender. Los verbos se le resisten. El infinitivo le sirve para hablar en presente y en pasado. Por suerte, los ojos ayudan. "A veces por las noches sueño que puedo andar bien, que juego con mi hijo, que voy al colegio y le pregunto al profesor si le va bien", dice a su manera, entrecortada y dificultosa. "Y ahora", se señala a sí misma, con los ojos humedecidos. "¿Para qué?" Luis la ayuda: "Esos médicos le han roto la vida y no es justo".

Es viernes por la mañana y acaban de salir de los Juzgados de lo Penal, con la sentencia que llevaban esperando nueve años y medio. En esos folios se dice que los dos médicos que atendieron a Ángeles en el hospital Gregorio Marañón cometieron un delito de lesiones por imprudencia grave. El juez los condena a un año de cárcel a cada uno.

El día 27 de agosto de 2001 tenía 36 años y un niño de dos. Era de noche y empezó a encontrarse mal, sin fuerza en el brazo derecho, mareada y con dolor de cabeza. Una ambulancia la llevó al Marañón y el psiquiatra de guardia le dio el alta con un *lexatín* y un *paracetamol*.

Al día siguiente, lo mismo, pero peor. Ángeles se desvanece, no se siente el lado derecho del cuerpo y no puede hablar. El médico responsable no bajó a examinar a Ángeles ni pidió el informe del día anterior.

Ángeles lleva casi 24 horas en el hospital cuando, por fin, le diagnostican un ictus cerebral con muchas horas de desarrollo, cuando debe tratarse antes de las seis para minimizar o evitar las secuelas. Fue tarde para Ángeles. No lo sabía, pero estaba embarazada aquel 27 de agosto. Le tuvieron que practicar un aborto terapéutico.

[D'après elpais.com, 24/01/2011]

## II. QUESTION

### **II.Question.** Répondre en espagnol en 100 mots minimum

Identifique cuál es el punto de vista del periodista y cómo se nota en el texto, citando ejemplos precisos.

#### RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ECRITE:

L'épreuve se compose d'un texte donnant lieu à un exercice de version d'une part, et d'une question de réflexion invitant le candidat à s'exprimer en langue étrangère, avec un minimum de 100 mots comme l'indique expressément le libellé d'autre part.

8 candidats ont composé, les notes vont de 4 à 17/20, avec une moyenne de 9.25/20.

1. *VERSION* : le texte proposé à la traduction était un texte relativement bref, raison pour laquelle il a été demandé aux candidats de le traduire intégralement. L'enjeu et la tonalité dramatique de l'article, qui faisaient l'objet de la question, se trouvaient ainsi préparés par le travail de traduction préalable.

La compréhension du texte n'a dans l'ensemble pas posé de problèmes majeurs aux candidats, à l'exception de quelques éléments de lexique ponctuels, pour lesquels il était impératif de trouver une proposition de traduction faisant sens par rapport au texte : les mots ou expressions laissés en blanc sont bien évidemment systématiquement repérés et sanctionnés par le jury, tandis qu'une traduction, même un peu éloignée du sens réel du mot, ne porte pas préjudice au candidat. C'était le cas notamment du terme médical technique « ictus », ou de l'expression « le dio al alta », qui pouvait être comprise pour peu que le candidat fasse l'effort de la resituer correctement dans la phrase.

Comme toujours en version, le jury se doit de rappeler que l'apparente facilité à comprendre le texte ne doit pas pousser les candidats à négliger la correction de leur expression en français, car c'est bien celle-ci qui est prioritairement évaluée dans l'exercice de la version, en plus bien entendu de la capacité à comprendre la langue d'origine dans sa littéralité. Certains passages, apparemment aisés à comprendre, exigeaient un certain travail de reformulation en français, pour que le texte d'arrivée soit fidèle non seulement au contenu, mais aussi à l'esprit du texte – élément qui là encore devait servir de travail préparatoire pour répondre ensuite à la question. Un soin tout particulier devait être apporté à la traduction de la première phrase du texte, qui en situe la tonalité dramatique, mais aussi d'autres passages mettant en œuvre des formulations idiomatiques dont la traduction exigeait un soin particulier, notamment la structure « no bajó [...] ni pidió », ou encore l'emploi de la conjonction « cuando » qui, dans le dernier paragraphe, avait un sens adversatif et pas temporel. Rappelons enfin que les erreurs de traduction des formes verbales, en particulier les accords des participes passés, comptent toujours parmi les fautes les plus lourdement sanctionnées.

2. *QUESTION* : Le jury rappelle aux candidats que la question fait l'objet d'une notation indépendante de la traduction, sur 5 points, ce qui est loin d'être négligeable dans la note finale. L'absence de réponse à la question est sanctionnée par une note de 0/5, tout comme les réponses inférieures à 100 mots, puisque la consigne accompagnant la question est bien là pour rappeler cette exigence aux candidats.

La question proposée à la réflexion des candidats supposait de leur part deux types de qualités, qui ont compté à parts égales dans la note finale. Le jury a en effet affecté la moitié des points à l'expression en langue étrangère, et l'autre moitié à l'effort argumentatif fourni.

Sur le plan de l'expression, deux séries d'erreurs ont trop souvent émaillé les copies des candidats :

- d'une part des erreurs liées au lexique, en particulier l'invention de mots, des fautes liées au genre des mots en espagnol ;
- d'autre part, des erreurs grammaticales portant principalement sur la morphologie des temps verbaux, et sur l'utilisation des conjugaisons.

En ce qui concerne l'aspect argumentatif, le jury tient à rappeler aux candidats que, même si la question peut leur apparaître simple, il n'en attend pas moins de leur part la démonstration de leurs qualités d'analyse. Cette question a sans doute pu dérouter quelque peu les candidats, mais elle n'avait pour objet que d'évaluer leur capacité à déconstruire un discours afin de mettre en évidence les ressorts rhétoriques sur lesquels il est construit. Il ne s'agissait bien entendu pas de se livrer à une analyse de type « littéraire » minutieuse, mais à tout le moins de repérer dans le texte les éléments susceptibles de prouver toute l'empathie que le journaliste éprouve par rapport à la situation qu'il décrit, notamment en ménageant à la fin un rebondissement qui ne fait qu'accroître la dimension pathétique sur laquelle est construite l'argumentation depuis sa première ligne. Le contraste entre la désinvolture des médecins et les gravissimes séquelles dont souffre la protagoniste à cause de leur négligence participait lui aussi de cette rhétorique. Les candidats capables de faire preuve d'esprit critique – c'est-à-dire non pas de critiquer le texte en exprimant une opinion personnelle, mais capables d'en mettre au jour les mécanismes – ont été valorisés.

#### RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ORALE

3 enregistrements d'émission de radio originaux ont été soumis aux candidats :

- "Adolescentes y conflictos" (4'19"), programa radiofónico: *Con la educación*, 24 de Abril de 2011, Radio nacional española: radio 5. *Fuente: rtve.es, podcast*
- "Jóvenes poco solidarios con sus mayores" (5'16'), programa radiofónico: *Cuaderno mayor*, 27 de Marzo de 2011, Radio nacional española: radio 5. *Fuente: rtve.es, podcast*
- "Situación de la mujer en el mundo rural" (6'08'), programa radiofónico: *Con voz de mujer*, 23 de Abril de 2011, Radio nacional española: radio 5. *Fuente: rtve.es, podcast*

Chacun de ces enregistrements était accompagné des consignes suivantes:

1. PRESENTAR EL DOCUMENTO
2. DESTACAR PRECISAMENTE SU CONTENIDO Y ESTRUCTURA
3. PRESENTAR LA PROBLEMÁTICA QUE CONLLEVA EL DOCUMENTO

UNE 4E QUESTION INVITAIT EN OUTRE LE CANDIDAT A REFLECHIR SUR LES SPECIFICITES DE LA THEMATIQUE ABORDEE DANS LE DOCUMENT AUDIO.

Comme pour la question de l'épreuve écrite, le jury a été, dans le cas de l'épreuve orale, sensible à la fois à la qualité de l'expression en

espagnol des candidats, ainsi qu'au soin apporté à la réponse à chacun des éléments requis par les consignes.

D'une manière générale, l'expression des candidats s'est avérée assez correcte dans l'ensemble, voire très satisfaisante dans certains cas. Toutefois, il est rappelé que le temps de préparation ne doit pas être consacré à la rédaction intégrale d'un texte que le candidat lira ensuite au jury. Les fautes de langue ont été les mêmes que celles déjà constatées à l'écrit : problèmes portant sur le genre des mots en espagnol, les règles de l'accentuation parfois mal maîtrisées, les conjugaisons, ainsi que la présence de gallicismes et impropriétés diverses.

Sur le plan de la réflexion, le jury a constaté que de nombreuses prestations étaient trop courtes, beaucoup s'interrompant au bout d'à peine de 5 minutes. Le jury tient à rappeler aux candidats que l'épreuve dans son intégralité (reprise incluse) dure 25 minutes (les 5 minutes restantes étant utilisées par le jury pour noter la prestation), et que l'exposé initial du candidat se doit d'occuper au moins le premier quart d'heure de l'échange. Le jury n'a pas pour fonction de s'échiner à poser des questions au candidat pendant dix minutes, surtout lorsque celui-ci fait preuve de bien peu de bonne volonté et produit des réponses laconiques aux perches qui lui sont tendues !

La présentation du document s'est trop souvent limitée à la lecture de la notice distribuée aux candidats, alors qu'elle implique de faire apparaître d'emblée la compréhension que celui-ci a du document. Les thématiques de ces documents sonores étaient variées, et le jury n'attendait pas que le candidat fasse état d'une connaissance approfondie de la réalité espagnole quant à chacun des sujets abordés. Toutefois, dans la mesure où ils étaient communs à la plupart des pays européens, qu'il s'agisse des clichés sur la supposée « violence » des jeunes décrite dans le premier document, du problème des conflits entre les générations abordés en particulier sous l'angle économique et social des retraites dans le deuxième, ou de la situation du travail des femmes en milieu rural, le jury s'estimait en droit d'attendre un certain niveau de réflexion et de problématisation des candidats, qu'il n'a malheureusement pas toujours rencontré. Le premier document offrait ainsi en accompagnement sonore la chanson « Born to be wild », qu'aucun candidat n'a remarquée. Tous ces documents procédaient d'une volonté d'éclairer certains aspects de la réalité sociale afin de contribuer à changer les mentalités, qu'il s'agisse de l'image des jeunes dans le premier document ou du machisme dans le dernier, qui ont le plus souvent été bien peu pris en compte.